

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30/09/2022

ABSENTS	POUVOIR DONNE A
B.SIALVE	JM CHIRIER

OUVERTURE DE LA SEANCE A : 18H

Approbation compte-rendu :

- Monsieur LIEGE vote contre le compte-rendu.
- Précise qu'il a voté contre le CR du 29/03/2022 par le fait qu'il est écrit que les votes après son départ de la séance ont été votés à l'unanimité.
- Madame CLAVERIE précise que Monsieur LIEGE a bien voté contre le CR du 22/03/2022, mais pour celui du 29/03/2022 qui concernait le budget rectificatif. Elle précise également que l'heure de départ de Monsieur LIEGE est notée dans le CR, en conséquence l'ensemble des votes postérieurs à son départ sont de facto votés à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

I- PRESENTATION DU PROJET LANDE DU CERF

Présentation du dossier PRO par le paysagiste Monsieur ROBY Etienne, Cabinet DEJANTE, maître d'œuvre.

19h : départ de Marc DUFOUR. Pouvoir donné à Michel BOURIN.

Acceptation du dossier PRO :

- Pour : 10
- Contre : 1 (Monsieur LIEGE), pour lequel il y a d'autres travaux plus urgents.

II- ANALYSE BUDGETAIRE DE LA COMMUNE 2017-2021

Présentation de Madame Laurence DUPUY, conseillère des finances locales auprès des décideurs locaux.

1) Capacité d'autofinancement (CAF)

Elle est ramenée à 803€ / habitant contre 317€ au niveau départemental.

La CAF brute représente 45% des produits de fonctionnement pour un attendu entre 15 à 20%

Capacité de désendettement de 2 ans, ce qui est très positif.

2) Financement des investissements

Le niveau reste très élevé sans avoir à souscrire à l'emprunt.

3) L'endettement

Encours de la dette au 31/12/2021 est de 311 086€ (1664€ / habitant).

Capacité de désendettement représente 0,95 an en 2021 (seuil d'alerte à 1,5 ans), donc très favorable.

4) Bilan 2021

Trésorerie 223 142€ soit 475 jours de dépenses assurées pour un seuil minimal attendu à 60 jours, donc très confortable.

5) Résultat : situation financière de la Commune de Gros-Chastang très favorable.

III- SEJOUR SCOLAIRE ILE OLERON

Participation pour séjour 2023 : voté à l'unanimité : enfant scolarisé à Marcillac-la-Croisille :

IV- COMICE AGRICOLE : DEMANDE DE SUBVENTION

Proposition acceptée à hauteur de 150€.

V- QUESTIONS DIVERSES

- Recensement de la population du 19 janvier au 18 février 2023.

- ✓ Agent recenseur : Annabelle MILLOT
- ✓ Coordinatrice : Fabrine DUCHAMP-MONTEIL
- ✓ Voté à l'unanimité.

- Accueil d'ukrainiens à la base de Marcillac du 21/11/2022 au 31/03/2022. Demande de pouvoir installer leur bureau de direction dans l'espaces des associations via une convention.

- Point sur eau potable : le transfert de compétence de gestion de l'eau a été imposé à la commune.

Prochain Conseil Municipal envisagé le 07/10/2022 à 18h, les points non abordés ce jour y seront traités.

L'ORDRE DU JOUR MODIFIE ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21H.